



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2007
Français
Original: anglais

Comité des organisations non gouvernementales
Reprise de la session de 2007
14–18 mai 2007

**Rapports quadriennaux 2002-2005 soumis par l'entremise
du Secrétaire général conformément à la résolution 1996/31
du Conseil économique et social**

Note du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Greenpeace International	2
2. Conseil international des agences bénévoles	6
3. Association psychanalytique internationale	10
4. International Women's Democracy Center	13
5. Les vraies femmes du Canada (Real Women of Canada)	16

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un memorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



1. GREENPEACE INTERNATIONAL

(Statut consultatif général accordé en 1998)

Première partie - Introduction

Greenpeace est une organisation mondiale pour la paix et l'environnement qui comprend Greenpeace International (Stichting Greenpeace Council) à Amsterdam et 27 bureaux nationaux et régionaux à travers le monde, qui assurent une présence dans 40 pays.

Attachée aux principes de la non-violence, de l'indépendance politique et économique et à l'internationalisme, Greenpeace ne sollicite et n'accepte pas de fonds des gouvernements, des sociétés ou des partis politiques ni de toute autre source qui pourrait l'inciter à transiger sur ses buts, ses objectifs ou son indépendance.

Greenpeace mène sa campagne depuis 1971, se concentrant sur les questions les plus critiques concernant les menaces qui pèsent sur la diversité biologique, l'environnement et la sécurité de notre planète : les changements climatiques et la pollution atmosphérique; les océans; les forêts; génie génétique; produits chimiques toxiques; armes nucléaires et énergie nucléaire; commerce et environnement.

Deuxième partie : Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies

Au cours de la période 2002-2005, les représentants de Greenpeace International ont été étroitement associés à de nombreux aspects de l'action des Nations Unies.

Commission du développement durable des Nations Unies : La période en question (2002-2005) a été dominée par la préparation du Sommet mondial sur le développement durable, tenu en 2002 à Johannesburg et la suite qui lui a été donnée. Greenpeace a assisté aux travaux d'un certain nombre de réunions du comité préparatoire du Sommet, notamment à la quatrième réunion de ce comité, tenue du 24 mai au 7 juin 2002 à Bali (Indonésie); et a fourni des conseils d'expert sur l'organisation et la tenue de consultations régulières avec Nitin Desai, Secrétaire général adjoint, Département des affaires économiques et sociales, Jan Pronk, qui était alors Ministre de l'environnement des Pays-Bas et Thabo Mbeke, Premier Ministre de l'Afrique du Sud, au Sommet proprement dit. Les activités et contributions de Greenpeace sont décrites de façon quelque peu détaillée sur : <http://archive.greenpeace.org/earthsummit/>

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) : Au cours de la période 2002-2005, Greenpeace a participé au processus du Forum des Nations Unies sur les forêts. Sa présence a été relativement modeste, en raison principalement de son scepticisme quant à l'aptitude du FNUF à ralentir sensiblement le processus de déforestation, mais aussi du fait du manque de volonté politique des pays intéressés à combattre efficacement le problème des forêts, tout en protégeant d'une manière adéquate les droits des populations autochtones et des communautés locales.

Assemblée générale des Nations Unies : Greenpeace assiste aux réunions de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, suit ses travaux et en rend compte, et distribue des documents d'information aux délégués.

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : Greenpeace participe aux sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour suivre le débat sur les substances toxiques, en particulier le mercure, ainsi que pour promouvoir une meilleure gouvernance mondiale des questions d'environnement. Nous avons participé activement aux débats et assisté à diverses réunions, notamment à la 22ème session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, du 3 au 7 février 2003 à Nairobi (Kenya) et à la Huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement sur l'île de Jeju, en Corée du Sud, du 29 au 31 mars 2004.

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) : Au cours de la période 2002-2005, Greenpeace a joué un rôle très actif dans le processus de la CDB, tant en ce qui concerne les forêts et les océans que le Protocole sur la sécurité biologique. Des représentants de Greenpeace ont pris part aux travaux de plusieurs groupes d'experts sur diverses questions, ainsi qu'à ceux de groupes de travail et aux réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA).

Convention des Nations Unies sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) : Greenpeace a un long passé de participation au processus de la CITES. Entre 2002 et 2005, Greenpeace a assisté à la 12ème session de la Conférence des parties à Santiago (Chili), du 3 au 15 novembre 2002 et à la 13ème session de cette conférence à Bangkok (Thaïlande), du 2 au 14 octobre 2004. Notre principal souci, à ces réunions, a été de maintenir un certain nombre d'espèces de baleines sur la liste de « l'Annexe I » et de soutenir activement l'inscription sur la liste de « l'Annexe II » de certaines espèces de bois commercial et de certaines espèces marines.

Convention de Bâle (CB) : Greenpeace a joué un rôle actif dans l'adoption de la Convention de Bâle, participant à l'ensemble du processus de négociation de cette convention et à toutes les réunions tenues depuis son adoption, en 1989. Greenpeace a contribué aux réunions de la Conférence des parties ainsi qu'aux réunions techniques et juridiques, y compris aux réunions de Groupes de travail à composition non limitée. Entre autres contributions, Greenpeace a collaboré à l'élaboration de l'amendement d'interdiction à la Convention de Bâle, à la réduction de la production de déchets dangereux à la source par substitution et aux efforts en vue de l'élimination des matières dangereuses utilisées dans l'industrie électronique et de l'extension de la responsabilité des producteurs de produits en fin de vie.

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) : Greenpeace a contribué activement aux négociations de la Convention de Stockholm et à l'adoption de cette convention en 2001. Depuis lors, Greenpeace a assisté et participé à de nombreuses réunions relatives à cette convention, y compris à toutes les réunions de la Conférence de ses parties. Greenpeace a contribué aux travaux des réunions des groupes de travail scientifiques et techniques subsidiaires. Dans le cadre de la Convention de Stockholm, Greenpeace préconise que les Parties adoptent et mettent en œuvre des plans d'action pour le remplacement des substances

chimiques dangereuses et des technologies débouchant sur la production de ces substances.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : Greenpeace a participé activement depuis le début à la CCNUCC et à son Protocole de Kyoto, faisant des propositions et des interventions et organisant des manifestations et ateliers en marge des réunions sur certaines questions clés, en mettant particulièrement l'accent sur le maintien et la promotion de l'intégrité écologique du Protocole de Kyoto. Greenpeace travaille à la fois à titre indépendant et dans le cadre du Réseau action climat.

Processus consultatif officieux des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (UNICPOLOS) : Au cours de la période 2002-2005, Greenpeace a participé activement au processus UNICPOLOS. Notre action, souvent menée de concert avec des partenaires non gouvernementaux, se concentre depuis peu sur la protection de la diversité biologique des grands fonds marins et sur l'élaboration de régimes de gestion des océans conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. En 2005, au nom de Greenpeace International, Mme Karen Sack a présenté un exposé officiel au groupe de discussion de l'UNICPOLOS sur « les pêches et leur contribution au développement durable ». Ce groupe examinait la nécessité que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution pour mettre fin à la pêche au chalut de fond en haute mer.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : Greenpeace a assisté aux 25^{ème} et 26^{ème} sessions du Comité des pêches, tenues respectivement du 24 au 28 février 2003 et du 7 au 11 mars 2005 à Rome (Italie). Nous avons joué un rôle actif, fournissant des informations sur les menaces qui pèsent sur les pêches et les écosystèmes marins mondiaux et proposant des solutions à certains problèmes tels que la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, la pêche au chalut de fond dans les écosystèmes sensibles et la pollution marine.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) : Pendant la période couverte par ce rapport, Greenpeace a été l'ONG dominante aux réunions de l'AIEA à Vienne, soutenant l'agence dans son rôle à l'égard de la non-prolifération et fournissant des informations sur l'énergie nucléaire. Pour tous exemples, se reporter au site internet <http://www.greenpeace.org/international/press/releases/greenpeace-statement-on-iaea-b>

Traité des Nations Unies sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) : Au cours de la période 2002-2005, Greenpeace a joué un rôle actif dans les réunions du Comité préparatoire et les Conférences d'examen du TNP, fournissant des documents d'information qui ont été utilisés par la suite par les délégués et contribuant activement aux présentations d'exposés par les ONG.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) : Greenpeace a participé activement à la XI^{ème} session de la CNUCED à São Paulo (Brésil) (13-18 juin 2004). Greenpeace a concentré son attention sur la nécessité de faire en sorte que le commerce contribue à la durabilité et à l'équité, et a exhorté la CNUCED à veiller à ce que les entreprises contribuent à un développement socialement juste et écologiquement sain.

Objectifs du Millénaire pour le développement – Sommet mondial, 14-16 septembre, New York : Comme les autres organisations de la société civile, Greenpeace n'a pas eu accès au sommet officiel. Toutefois, Greenpeace a assisté à la

réunion préalable au Sommet organisée par les Nations Unies et, dans les mois qui ont précédé le sommet, l'organisation a présenté ses commentaires sur les projets de document de synthèse en soulignant la nécessité d'œuvrer pour le progrès, notamment dans les domaines du désarmement, de la responsabilité des entreprises, du commerce et des changements climatiques.

2. CONSEIL INTERNATIONAL DES AGENCES BÉNÉVOLES (ICVA)

(Statut consultatif général accordé en 1974)

Première partie Introduction

Le Conseil international des agences bénévoles [International Council of Voluntary Agencies (ICVA)] est une association d'organisations non gouvernementales du monde entier qui fonctionne comme un organe collectif et s'emploie à promouvoir et défendre les droits de l'homme et une perspective humanitaire dans les débats mondiaux et les réponses mondiales. L'ICVA a essentiellement pour mission d'appuyer l'action que mènent les ONG pour protéger et aider les populations dans le besoin, combattre les causes de leur situation difficile et faire fonction d'intermédiaire afin de passer de schémas et de tendances à des activités de plaidoyer. L'ICVA plaide auprès des gouvernements et des institutions internationales pour un renforcement du rôle des ONG dans la promotion du respect des droits de l'homme, la prévention des conflits, la prévention des catastrophes et l'amélioration des réponses humanitaires face aux populations en détresse. L'une des fonctions essentielles de l'ICVA, réaffirmée à son Assemblée générale de 2003, est de faciliter les relations avec les institutions du système des Nations Unies traitant des questions humanitaires.

Deuxième partie. Contribution de l'ICVA aux travaux des Nations Unies

L'ICVA a été invité par le Coordonnateur des secours d'urgence/Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, qui préside le Comité permanent interinstitutions [Inter-Agency Standing Committee (IASC)], à participer aux travaux de l'IASC. L'IASC a été créé conformément à la résolution 46/182 (1991) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le renforcement de l'aide humanitaire d'urgence des Nations Unies. L'IASC, par l'entremise de son Président, rend compte de ses travaux au Conseil économique et social dans le cadre de son segment humanitaire annuel. L'ICVA est également le coordonnateur des relations avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR); il facilite les interventions des ONG auprès des Comités permanent et exécutif de l'UNHCR. L'ICVA maintient une coopération et des contacts étroits et réguliers avec divers autres organes de l'ONU ainsi qu'avec ses acteurs et institutions de promotion des causes humanitaires, des droits de l'homme et du développement.

Participation aux travaux et coopération avec les organes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies

1. IASC

Au cours de la période couverte par ce rapport, l'IASC a fait fonction d'instance mondiale pour la coordination de l'aide humanitaire entre les institutions des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge et la communauté des ONG. L'ICVA a participé

aux réunions de l'IASC en qualité d'invité permanent : aux niveaux des chefs d'institution (deux fois par an); des groupes de travail (trois ou quatre fois par an), et des divers groupes de référence et des sous-groupes de travail; ainsi qu'aux réunions hebdomadaires. L'ICVA a présenté et apporté des contributions actives sur certains points du programme de l'IASC : coordination de la réponse humanitaire dans plusieurs pays, y compris, par exemple, au Darfur (Soudan), en Indonésie et en Ouganda; personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; sécurité du personnel dans un contexte mondial en mutation; exploitation sexuelle et mauvais traitements infligés aux bénéficiaires de l'aide par le personnel humanitaire; et réforme du secteur de l'aide humanitaire.

En ce qui concerne le processus de réforme de l'aide humanitaire, l'ICVA a facilité l'action des ONG et leur engagement dans ce processus. Entre autres activités, l'ICVA a organisé le 25 avril 2005 à la Maison internationale de l'environnement à Genève, une réunion avec des ONG qui a été ouverte par le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence [Office de coordination de l'aide humanitaire (OCHA) à Genève] et co-présidée par l'ICVA, dans le cadre de l'Examen de la réponse humanitaire; une étude demandée par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires/Coordonnateur des secours d'urgence; et un inventaire de la capacité mondiale de prestation d'aide humanitaire. En octobre 2005, le Comité exécutif de l'ICVA a tenu une réunion avec le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires/Coordonnateur des secours d'urgence qui lui a présenté ses plans et propositions de réforme.

Pour renforcer la participation des ONG et de l'IASC, l'ICVA a organisé et présidé des réunions mensuelles entre l'IASC et les ONG sur des questions d'intérêt commun.

Dans le cadre du Groupe de travail de l'IASC sur les droits de l'homme et l'action humanitaire, l'ICVA a co-organisé un atelier en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) et l'UNICEF, les 23 et 24 avril 2004, à la Mission permanente du Canada à Genève, afin d'approfondir la réflexion et de clarifier les liens entre les droits de l'homme et l'action humanitaire.

À la suite de l'attaque à la bombe sur le siège des Nations Unies à Bagdad (Iraq) en août 2003, l'ICVA a participé au Forum humanitaire de haut niveau tenu à Genève le 31 mars 2004. Ce forum, convoqué et présidé par l'IASC, s'est penché sur les défis auxquels les institutions humanitaires se trouvent confrontés face aux changements observés dans le domaine de la sécurité. Ce forum a réuni des représentants de quelque 40 institutions humanitaires du système des Nations Unies, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'ONG. Une vingtaine d'ONG ont été représentées à ce forum, dont plusieurs de pays en développement, tels que l'Afghanistan, qui avaient été identifiées par l'ICVA parmi ses membres.

L'ICVA a amorcé et favorisé des consultations au sein de l'IASC et d'instances connexes sur la notion de « missions intégrées » des Nations Unies unissant différents thèmes (affaires humanitaires, développement, respect de la légalité, droits de l'homme, action politique, maintien de la paix, etc.) sous la bannière d'un Représentant spécial du Secrétaire général. Dans le domaine des affaires humanitaires, ces missions peuvent représenter un défi pour les ONG, compte tenu de la nécessité de respecter l'espace et les principes humanitaires.

Malheureusement, ces missions brouillent parfois ces distinctions lorsqu'elles combinent les affaires humanitaires et les objectifs politiques.

2. Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)

L'ICVA est le porte-parole des ONG pour ce qui est de faciliter l'établissement de partenariats entre ces organisations et l'UNHCR. Ces partenariats comportent non seulement la mise en œuvre d'accords, mais aussi l'établissement de relations opérationnelles et d'actions conjointes de plaidoyer.

L'ICVA coordonne la contribution des ONG aux réunions du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (ExCom) et aux sessions de son Comité permanent. De concert avec les États membres, l'ICVA s'efforce d'améliorer les possibilités pour les ONG de participer aux travaux du Comité exécutif, notamment d'accroître les occasions pour les représentants d'ONG de prendre la parole et de contribuer à la rédaction des décisions et conclusions de ce comité.

L'ICVA a continué de co-président et de co-organiser avec le Haut Commissaire les consultations annuelles entre l'UNHCR et les ONG, qui ont lieu avant les réunions du Comité exécutif et auxquelles participent généralement quelque 200 ONG. Le format de ces consultations a été modifié de façon à rendre ces réunions plus interactives. Les États membres et les Observateurs du Comité exécutif sont également invités à ces consultations.

À l'appui des résultats de ces Consultations mondiales, l'ICVA s'est efforcé de promouvoir l'Agenda pour la protection auprès des ONG et de faciliter la participation des ONG au processus Convention Plus du Haut Commissaire.

À la demande du Chef de Cabinet du Secrétaire général, l'ICVA a donné les noms de trois candidats éventuels au poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, laissé vacant au début de 2005. Conformément aux nouvelles procédures de recrutement des hauts fonctionnaires des Nations Unies, l'ICVA a été informé des critères et des qualifications requises pour ce poste. Le bulletin de l'ICVA, Talk Back, a publié les points de vue des huit candidats qui figuraient sur la liste restreinte (voir Talk Back Volume 7-2, 30 mars 2005). La commission chargée des entrevues avec les candidats a utilisé ce numéro de Talk Back pour ces entrevues.

3. Coopération avec d'autres organes et institutions des Nations Unies

À l'invitation du Président de l'Assemblée générale et de concert avec le Service de liaison non gouvernemental (SLNG) des Nations Unies, l'ICVA a été l'une des ONG qui ont participé à l'organisation des audiences avec la société civile et le secteur privé dans le cadre de la session plénière de haut niveau de 2005 de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et sur la réforme correspondante des Nations Unies.

L'ICVA a assisté et contribué aux travaux de deux groupes d'experts du Secrétaire général et a attiré l'attention sur les institutions membres de ces groupes : le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile en 2003 et 2004; et la Commission mondiale sur les migrations internationales en 2004 et 2005.

L'ICVA a également entretenu des relations régulières avec d'autres institutions (humanitaires) et acteurs des Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le cadre des consultations annuelles du PAM avec les ONG; le Représentant du Secrétaire général sur les (droits de l'homme des) personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont le mandat a été modifié en 2005; et le Haut Commissariat aux droits de l'homme, dans le cadre des directives à l'intention des Coordonnateurs humanitaires des Nations Unies sur les droits de l'homme.

3. ASSOCIATION PSYCHANALYTIQUE INTERNATIONALE (API)

(Statut consultatif général accordé en 1998)

Première partie. Introduction

Buts et objets de l'organisation

L'Association psychanalytique internationale (API) a été créée en 1910. Elle a pour mission d'assurer le maintien de la vigueur et du développement de la psychanalyse. Elle travaille en étroite collaboration avec son Organisation constituante sur chaque continent afin d'offrir des normes pour la formation, les conférences et les congrès internationaux et de concevoir des programmes cliniques et des programmes d'éducation et de recherche. Le nombre de ses membres est passé de 240 en 1920 à plus de 11 000 aujourd'hui. En 1997, l'API a créé son comité sur les Nations Unies qui a notamment pour mandat de porter les questions et préoccupations internationales à l'attention de la profession psychanalytique afin d'élaborer une méthodologie liant le développement de l'individu au développement socioéconomique au sein de la communauté mondiale.

Deuxième partie. Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies

i. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies

1. **Commission de la condition de la femme**, 46ème-49ème sessions, tenues respectivement du 4 au 15 mars 2002, du 3 au 14 mars 2003, du 1er au 12 mars 2004 et du 28 février au 11 mars 2005 au siège des Nations Unies à New York : des représentants de l'API ont participé chaque année aux travaux de cette commission et, à travers le Comité de la Conférence des ONG sur la condition de la femme ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) , ont aidé à organiser des sessions d'orientation pour les nouveaux venus, des sessions régulières d'information pour les ONG et des consultations, manifestations parallèles et brochures pour les participants des ONG. À ces réunions, les participants de l'API ont traité de certaines questions telles que la modulation maternelle de la violence masculine, la psychologie de la femme, l'inégalité et la violence domestique.

2. **Commission des droits de l'homme des Nations Unies (UNHCR)**, 58ème-61ème sessions, 18 mars – 26 avril 2002, 27 mars – 25 avril 2003, 15 mars – 23 avril 2004 et 14 mars – 22 avril 2005, respectivement, à Genève : des représentants de l'API ont assisté à ces sessions, ont établi des réseaux avec d'autres représentants d'ONG et ont informé les membres de l'API des questions et des problèmes traités au cours de ces sessions.

3. **Deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement**, Madrid, 7 – 10 avril 2002 : L'API a participé à cette assemblée du début à la fin : elle était membre du comité d'organisation du Forum des ONG et a participé à une table ronde organisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la « Sécurité sociale ». En outre,

des représentants de l'API ont organisé un groupe d'experts sur les « Perspectives psychanalytiques du vieillissement » durant le Forum des ONG (5 – 10 avril 2002).

4. **Forums des ONG aux Segments de haut niveau du Conseil économique et social** (chaque année à New York et Genève). En tant que membre de la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO), l'API a envoyé des représentants qui ont participé activement aux travaux et ont présenté le point de vue des ONG lors du débat ministériel sur le thème choisi pour l'année.

5. **Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)**. Des représentants de l'API ont participé aux travaux de tous les Comités préparatoires des deux phases mais n'ont pu participer au Sommet. En sa qualité de membre de la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO), l'API a envoyé des représentants qui ont participé et aidé à organiser des sessions d'information pour les ONG. Ces représentants ont présenté des exposés sur la question de la culture et de la psychologie dans la nouvelle Société de l'information.

i) **Coopération avec les organes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et/ou au siège**

1. **Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO)** : Au cours des années 2002 et 2004, un représentant de l'API a assisté à quatre réunions avec la CESAO. L'une de ces réunions a porté sur l'autonomisation des femmes, et la deuxième, sur les ONG arabes et le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

2. **Conférences annuelles du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales (ONG) (Conférences DPI/ONG) : 9-11 septembre 2002; 8-10 septembre 2003; et 8-10 septembre 2005**. Des représentants de l'API ont assisté chaque année à cette conférence et ont pris la parole aux réunions de groupes d'experts. Ils ont organisé l'une des manifestations du milieu de journée (10 septembre 2002) avec des représentants du **Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD)**.

3. En association avec le DPI, des représentants de l'API ont organisé des manifestations annuelles telles que celle du 9 septembre 2003 sur la sécurité humaine; une session d'information le 2 janvier 2004 sur les « Perspectives psychanalytiques du Conflit israélo-arabe »; et, le 22 janvier 2005, sur le thème « Désapprendre l'intolérance et les bases courantes des préjugés ».

4. Avec le **Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD)**, le **Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)**, le **Département des opérations de maintien de la paix** et le **Département de l'information (DPI)**, les représentants de l'API ont tenu deux réunions mensuelles pendant deux ans (2002-2004) pour traiter de certaines questions telles que celles d'aider les fonctionnaires des Nations Unies en mission dans les zones de conflit et de former des professionnels de la santé mentale en mission et celle du diagnostic et du traitement du désordre de stress post-traumatique. Ces représentants ont élaboré une proposition fondée sur l'utilisation de volontaires de l'API et dressé une liste de ceux qui seraient prêts à aider en cas de besoin.

ii) **Activités entreprises par l'organisation à l'appui des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**

1. Pendant la période couverte par ce rapport, des représentants de l'API ont participé en qualité de membres à plusieurs Comités d'ONG, en particulier à ceux sur la santé mentale, la condition de la femme, les droits de l'homme et les droits de l'enfant et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale avec lesquels ils ont œuvré à l'appui des **OMD**. Ils ont collaboré avec la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) et le Département de l'information à la création du Réseau d'ONG du Millénaire + 5.

2. Un représentant de l'API a été invité à deux reprises (le 1er juillet 2004 et du 9 au 11 novembre 2005) à Séoul (République de Corée) pour parler du rôle des ONG et des OMD

3. Des représentants de l'API ont été invités du 14 au 17 novembre 2002 à Lima (Pérou) en qualité d'experts à la conférence « Al Fin De La Bastille » co-parrainée par l'**Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)**.

iii) Activités à l'appui de principes mondiaux

1. Des représentants ont participé régulièrement en qualité d'orateurs à des conférences et tables rondes sur des questions en rapport avec les Nations Unies et sur les OMD.

2. L'API a organisé des réunions de groupes d'experts et des débats dans de nombreux pays du monde sur l'Holocauste, notamment lors du Congrès de l'API à Rio de Janeiro (Brésil) le 29 juillet 2005.

3. L'API a participé à l'Assemblée générale de la Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies (CONGO) à Genève (Suisse) du 4 au 6 décembre 2003.

4. L'API a participé à Salt Lake City, Utah (Etats-Unis d'Amérique), à la « Conférence internationale sur les préjugés et leur prévention », du 1er au 4 décembre 2005.

4. INTERNATIONAL WOMEN'S DEMOCRACY CENTER - IWDC

(Statut consultatif spécial accordé en 1998)

Première partie. Introduction

L'International Women's Democracy Center (IWDC) a été créé en 1995 pour renforcer le rôle prééminent des femmes à travers le monde par la formation, l'éducation, la constitution de réseaux et la recherche axées sur l'accroissement de la participation des femmes à la politique, au choix des grandes orientations et à la prise de décisions au sein de leurs gouvernements. L'IWDC travaille en collaboration avec des organisations non gouvernementales établies à travers le monde pour mettre en œuvre tous ses programmes, projets et activités afin de s'assurer que la culture et la tradition sont à l'honneur. Au cours des onze dernières années, l'IWDC a appris à des dirigeantes de 29 pays comment faire acte de candidature aux élections, comment exercer les fonctions d'élues et comment intervenir auprès de leur législature et plaider en faveur de questions cruciales pour leurs communautés.

Deuxième partie : Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies

i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et d'autres entités des Nations Unies au siège des Nations Unies à New York.

L'International Women's Democracy Center a participé aux réunions et conférences du Conseil économique et social auxquelles il a été représenté par une délégation officielle de cinq représentants. Au cours des années 2002-2005, il a été présent aux conférences et manifestations suivantes :

1. **46e Session de la Commission de la condition de la femme**, 4-15 mars 2002 : Pauvreté, environnement et catastrophes naturelles. Durant la session de travail des ONG, la Présidente de l'IWDC a organisé deux ateliers au Church Center, à l'angle de la 45ème rue et de la 1ère avenue au 2ème étage pour des femmes de 30 pays occupant des postes d'encadrement. Ces ateliers ont porté sur la formation des femmes aux aptitudes techniques à la gestion d'une campagne électorale.

L'IWDC a participé à des réunions des Groupes Amérique du Nord/Europe, Afrique et Asie du Sud-Est. L'IWDC, en association avec le Center for Ethics in Action, a accueilli une exposition d'œuvres d'artistes féminins du monde entier dans le hall d'accueil du siège des Nations Unies.

2. **55e Session annuelle de la Conférence du Département de l'information/Organisations non gouvernementales (DPI/ONG)**, 9-11 septembre 2002 : « Reconstruire les sociétés sortant d'un conflit ». La Présidente de l'IWDC a conduit une délégation d'élèves de terminale au Forum des ONG où ils ont assisté à des séances générales et à des réunions de groupes qui avaient à traiter des questions de l'encadrement des jeunes et du VIH/sida. Cette délégation a également assisté à la réception du Secrétaire général des Nations Unies.

3. **47e Session de la Commission de la condition de la femme, 3-14 mars 2003** : la Présidente de l'IWDC a conduit une délégation d'élèves de terminale qui a participé à la séance générale, aux séances d'information quotidiennes des ONG et à des réunions du Groupe des jeunes et du groupe africain.

4. **56e Conférence DPI/ONG, 8-10 septembre 2003** : « La sécurité et la dignité humaines ». La Présidente de l'IWDC a conduit une délégation d'élèves de terminale qui a participé aux séances générales et à des réunions du Groupe des jeunes.

5. **48e Session de la Commission de la condition de la femme (CSW), 1er-12 mars 2004** : La Présidente de l'IWDC a conduit une délégation d'élèves de terminale à la session annuelle où elle a participé aux séances générales et aux réunions de groupes et assisté à un atelier et à la réception offerte par le Groupe des jeunes.

6. **57e Conférence DPI/ONG, 8-10 septembre 2004**. « Les Objectifs du Millénaire pour le développement – la société civile agit ». La Présidente de l'IWDC a conduit une délégation d'élèves de terminale à la conférence, où ils ont assisté aux séances générales et aux activités du Groupe des jeunes.

7. **49e Session de la Commission de la condition de la femme (CSW), 28 février-11 mars 2005** : La Présidente de l'IWDC a conduit une délégation d'élèves de terminale qui a participé aux délibérations générales.

8. **58e Conférence DPI/ONG, 7-9 septembre 2005**. « Notre défi : voix pour la paix, partenariat et renouveau ». La Présidente de l'IWDC a conduit une délégation d'élèves de terminale qui a participé au forum libre sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

iii) Initiatives lancées par l'IWDC à l'appui d'objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, en particulier des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Objectif No. 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes

But visé : Initier les femmes aux aptitudes techniques à l'action politique.

ACTIONS:

Femmes formées à la gestion d'une campagne = 3 500

Femmes formées à l'action des groupes de pression = 4 000

Formation aux activités de plaidoyer pour les dirigeantes communautaires = 8 000

Formation de parlementaires à l'action au service de leurs administrés = 200

Formation aux postes de conseillers locaux = 1 200

Formation de responsables de la gestion de campagnes = 2 000

But visé : Former la prochaine génération de dirigeantes pour les préparer à occuper des postes de responsabilité et de décision.

ACTIONS:

Nomination de déléguées à la jeunesse au sein des délégations officielles de l'IWDC auprès des Nations Unies = 32

Initiation de personnes âgées de 18 à 35 ans aux stratégies de l'action gouvernementale = 3 000

Trained 18 – 35 year olds in public policy strategies = 3,000

Objectif No. 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

But visé : Stopper et commencer à inverser la tendance à la propagation du VIH/sida

ACTIONS:

Réponse à la question du traumatisme = 6 000

Organisation de forums communautaires = 2 500

Formation de dirigeantes communautaires = 150

Formation de chefs de mouvements de jeunes = 200

iv) Activités à l'appui de Principes mondiaux

Chaque année, l'IWDC observe le 8 mars, Journée internationale de la femme en organisant des manifestations spéciales, des forums communautaires et des partenariats pour la présentation d'exposés à des groupes d'ONG partageant la mission d'autonomisation des femmes et des filles. En 2002, l'IWDC a organisé une réunion de groupe d'experts sur le thème « Le rôle de la femme dans les démocraties émergentes » à Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique), à laquelle ont assisté des étudiants, des activistes, des éducateurs et des représentants d'ONG.

En 2003, l'IWDC a été l'hôte de la Cérémonie de remise du Prix mondial de la démocratie à Capitol Hill, Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique), nommé en l'honneur de Maria Elana Moyano qui a sacrifié sa vie pour apporter la démocratie au Pérou. Le prix a été décerné à Nikki Tesfai de l'African Community Resource Center, ONG qui offre un large éventail de ressources sociales et économiques aux immigrants africains.

En 2004, l'IWDC a été l'hôte de la Cérémonie de remise du Prix mondial de la démocratie, qui a été décerné à Carolyn McCarthy, membre de Congrès des Etats-Unis qui a lutté au sein de ce Congrès pour la défense des droits des femmes et des enfants.

Les délégués de l'IWDC aux Nations Unies ont présenté un exposé sur leur expérience à la Conférence annuelle du DPI, en septembre 2004 au « Chapitre Etats-Unis des Nations Unies » à Cleveland, Ohio, le 21 octobre 2004.

L'IWDC aurait obtenu de bien meilleurs résultats dans la mise en œuvre des programmes des Nations Unies s'il ne s'était heurté aux problèmes suivants:

1. La modicité des fonds dont il dispose et son modeste effectif rendent la participation aux réunions internationales très difficile car les déplacements sont coûteux;
2. L'insuffisance de ressources n'a permis à la Délégation de l'IWDC de participer qu'à deux réunions par an au siège des Nations Unies à New York.

5. LES VRAIES FEMMES DU CANADA (REAL WOMEN OF CANADA)

(Statut consultatif spécial accordé en 1998)

Première partie. Introduction

L'Organisation Real Women of Canada (Les vraies femmes du Canada) a consciencieusement cherché à utiliser son statut spécial d'Organisation non gouvernementale (ONG) jouissant d'un statut spécial auprès du Conseil économique et social pour améliorer la condition des femmes et de leurs familles tant au Canada qu'à l'étranger. À cet égard, l'organisation indique ci-dessous les réunions des Nations Unies auxquelles elle a participé depuis juin 1998. Elle a également apporté une participation en présentant des ateliers aux Forums d'ONG. Elle a tenté de faire appliquer au Canada les dispositions répondant aux questions soulevées par les traités des Nations Unies tels que les traités des Nations Unies relatifs au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Elle s'est également efforcée de promouvoir les activités des Nations Unies dans la presse écrite et parlée au Canada.

i. Buts et objets de l'Organisation REAL Women of Canada et sa principale forme d'action

REAL Women of Canada est une organisation féminine créée à l'échelon fédéral en 1983. Elle est financièrement complètement autonome et se finance par les cotisations de ses membres et les donations. Elle ne reçoit pas de fonds de l'État.

L'organisation a pour but de promouvoir l'égalité et le bien-être des Canadiennes et de leurs familles au foyer, sur le lieu de travail et à la retraite. REAL Women est une organisation de défense des droits de l'homme qui intervient notamment par une action auprès des Membres du Parlement et de commissions gouvernementales, ainsi que par des actions en justice au nom des femmes et de leurs familles. Elle s'efforce de promouvoir ses idées dans la presse écrite et parlée du Canada.

Les membres de l'organisation REAL Women sont pour la plupart des résidents canadiens (à quelques exceptions près) et son action se situe à l'intérieur du Canada et vise à assurer l'amélioration de la condition de la femme par des interventions auprès des gouvernements fédéral et provinciaux au moyen de communications et d'exposés présentés devant les comités gouvernementaux et les Commissions royales.

ii. Changements qui ont pu avoir un impact sensible sur la vision de l'organisation

Il n'y a pas eu de changements profonds dans la mission ou le rôle de l'organisation depuis la présentation du rapport quadriennal 1998-2001.

Deuxième partie : Contribution de l'organisation aux travaux des Nations Unies

i. Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies.

REAL Women of Canada a participé aux 45^{ème} et 46^{ème} sessions de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, tenues respectivement du 6 au 16 mars 2002 et du 4 au 15 mars 2002 à New York; à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, du 8 au 10 mai 2002 à New York; à la deuxième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable, du 25 mars au 5 avril 2002 à New York; aux 47^{ème} et 48^{ème} sessions de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, tenues respectivement du 3 au 14 mars 2003 et du 1^{er} au 12 mars 2004 à New York; à la 12^{ème} session de la Commission du développement durable, du 14 au 30 avril 2004 à New York; à la 49^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, du 28 février au 11 mars 2005 à New York; à la 61^{ème} session de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, du 14 mars au 22 avril 2005 à Genève (Suisse); et à la réunion Nations Unies-Réseau régional informel ONU-ONG du Canada, les 28 et 29 octobre 2005 à Kelowna, Colombie britannique (Canada).

ii Coopération avec les organes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et au siège :

REAL Women of Canada a coopéré avec le Comité des droits de l'enfant (l'un des organes de suivi des traités), présentant un dossier le 10 juin 2003 à la pré-session des ONG de la session du Comité de suivi à Genève (Suisse), sur la défense des intérêts des enfants dans les politiques d'éducation publique au Canada; REAL Women a présenté un dossier le 17 septembre 2003 au Comité de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant à Genève (Suisse) en réponse à la réponse officielle du Canada au Comité; REAL Women a participé à la Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants le 19 novembre 2004, organisée par la Fondation du Sommet mondial des femmes, parrainée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève (Suisse), tenant une conférence de presse nationale à Ottawa (Canada) pour promouvoir les droits de l'enfant.

REAL Women of Canada participe chaque année au processus de consultation organisé par le Ministère canadien des affaires étrangères qui a pour objet de tenir le gouvernement canadien informé de sa participation aux travaux de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève (Suisse).

Pendant la période couverte par le rapport, REAL Women of Canada a également continué de collaborer activement et régulièrement avec les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens afin de s'assurer que les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant sont convenablement appliquées.

iii Initiatives lancées par l'organisation à l'appui des objectifs de développement approuvés à l'échelle internationale, en particulier des Objectifs du Millénaire pour le développement

Pendant la période couverte par le rapport, REAL Women of Canada a également intercédé directement auprès du Gouvernement canadien, publié des communiqués de presse et tenu des réunions afin de s'assurer du respect par le

Canada de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants (1961), de la Convention sur les substances psychotropes (1971), de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes (1988), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant.